

## **Déclaration d'Alger Issue de la Conférence Internationale sur la Participation Politique de la Femme**

**Sous le Thème :**

**« La Promotion de la Participation Politique de la Femme ; Appui Essentiel aux Processus de Réforme Politique et du Développement Durable »**

**Tenue le 17 et 18 mars 2018**

**Au Palais des Nations-Club des Pins, Alger**

Dans le contexte des processus issus des changements au niveau international et de tous les résultats qui en découlent, la promotion des droits politiques de la femme est devenue actuellement un indicateur important du développement durable et une pierre angulaire permettant de mesurer le développement et la prospérité des sociétés. Et cela ne pourra être réalisé que dans le cadre de la mise en place d'un système de démocratie participative qui garantira l'équité entre les deux sexes.

A cet égard et dans le sillage des réformes politiques initiées, le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire a organisé, sous le haut patronage de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Abdelaziz BOUTEFLIKA, et en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'Égalité des Sexes et l'Autonomisation de la Femme ONU-Femmes, le 17 et 18 mars 2018 une conférence Internationale intitulée : **« la Promotion de la Participation Politique de la Femme ; Appui Essentiel aux Processus de Réforme Politique et du Développement Durable »**, et ce **Au Palais des Nations-Club des pins , Alger**.

Les travaux de cette rencontre ont réuni environ neuf-cent (900) participantes et participants représentant les acteurs et partenaires sociaux, les chercheurs spécialisés, représentants des Pays leaders dans les questions afférentes au renforcement de la participation politique de la femme et les entités des Nations Unies, pour approfondir les débats et les recherches en vue d'enrichir les mécanismes de consolidation de la participation politique effective et durable de la femme.

Par ailleurs, au nom des participants représentés par les membres du parlement ,les élues des assemblées nationales communales et de wilayas, les représentants des associations nationales et locales, les cadres de l'Etat relevant des différents secteurs ministériels, les chercheurs nationaux et internationaux, les participantes et participants représentant les Pays , les entités des Nations Unies et le corps diplomatique , nous présentons nos vifs remerciements et notre profonde reconnaissance à son Excellence le Président de la République , Monsieur Abdelaziz BOUTEFLIKA, pour le parrainage de cette conférence internationale sans omettre de saluer les efforts que le Ministre de l'Intérieur, des

Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire a déployé pour la réussite de cet évènement , ainsi que l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement et l'Entité des Nations Unies pour l'Egalité des Sexes et l'Autonomisation de la femme (ONU-Femmes).

Lors de cette rencontre, les participantes et participants ont enrichi le débat à travers la présentation de leurs expériences réussies mais également les cadres juridiques comparatifs relatifs à la participation politique de la femme, et des meilleures approches appliquées visant l'autonomisation de la femme et le renforcement de ses capacités en matière de gestion des services publics.

Les travaux de cette conférence se sont articulés autour de trois (03) axes fondamentaux :

- **1<sup>er</sup> axe : la promotion de la participation politique de la femme ; cadres juridiques nationaux et internationaux ;**
- **2<sup>ème</sup> axe : la participation de la femme dans les assemblées élues : acteur du développement durable ;**
- **3<sup>ème</sup> axe : le rôle des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux dans le renforcement de la participation politique de la femme.**

Cette conférence a été une opportunité pour mettre en valeur les cadres efficients visant la pérennisation et le renforcement des avantages dont bénéficie la femme , vue l'importance des recommandations référentielles tirées de cette conférence sur lesquelles s'appuiera l'état en vue d'ancrer les droits attribués à la femme en tant que priorité stratégique, et ce conformément aux principes tracés dans le programme de son Excellence le Président de la République, Monsieur Abdelaziz BOUTEFLIKA, et dans la Constitution , qui permettront à la femme de faire face aux défis et aux enjeux économiques actuels.

Les recommandations résultant des séances-débats, tenues lors de cette conférence et qui se sont articulées autour des cadres juridiques institutionnels relatifs à la participation politique de la femme, sa contribution aux assemblées élues et au développement durable et le rôle des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux dans le renforcement de sa participation politique, se résument comme suit :

- 1- Saluer l'expérience Algérienne basée sur les principes de liberté, de justice et d'égalité, décidées par son Excellence le Président de la République Monsieur Abdelaziz BOUTEFLIKA, et sa valorisation comme modèle existant et opérationnel pour appuyer la participation de la femme dans les services publics.
- 2- Réviser le cadre juridique en remplaçant le système de quota par un système permettant à la femme de partager équitablement les listes électorales avec l'autre sexe, afin de lui garantir une participation efficace et efficiente dans la vie politique, tout en appliquant le système de quotas au niveau des structures exécutives des assemblées élues.

3. la révision du dispositif juridique notamment le code des partis politiques pour permettre à la femme d'avoir des quotas dans les listes de candidatures en vue d'avoir accès aux postes de leadership et de redynamiser son rôle dans le processus de la prise de décision.
4. La révision de la loi organique N° 12/03 du 12 janvier 2012, fixant les modalités d'accès de la femme à la représentation dans les assemblées élues par l'élargissement de son champ d'application à l'ensemble des communes notamment celles dont la population est inférieure à 20 000 habitants, ce qui amènera les partis à accorder davantage d'intérêt à la candidature des femmes dans ces communes.
5. La création d'une instance institutionnelle indépendante veillant sur la préservation des acquis politiques et juridiques de la femme.
6. L'unification des efforts des femmes élues, afin d'échanger et renforcer la solidarité entre élues et de mieux promouvoir leur participation effective à la vie politique.
7. La concrétisation de l'importance de la participation politique de la femme et la mise en place des politiques publiques en vue de réaliser un développement durable par son implication dans la prise de décision.
8. Appuyer la participation de la femme dans le secteur économique et renforcer l'entrepreneuriat féminin
9. Le renforcement de la présence de la femme au sein des organisations professionnelles, des syndicats et de la société civile.
10. Consolider le rôle de la femme en matière de préservation de l'environnement et les ressources naturelles limitées pour les générations actuelles et celles à venir pour réaliser un équilibre écologique et environnemental d'un côté et de l'autre mettre fin aux effets négatifs de la pollution.
11. Valoriser les programmes tracés par le ministère de l'Intérieur en matière de formation des élues et la nécessité de poursuivre ces programmes.
12. Encourager les partis politiques à prendre des mesures spéciales visant à renforcer la participation politique des femmes élues au sein de leurs rangs et instances leaders du parti.
13. la généralisation des campagnes de sensibilisation sur l'importance d'autonomiser la femme dans le domaine politique. Ces campagnes seront destinés à toutes les franges de la société et dans tous les milieux notamment ruraux et reculés et ce, en vue de changer les mentalités car l'implication de la femme dans la vie politique ne se limite pas aux mesures juridiques mais doit également être accompagnée par de changements sociaux.